

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 15 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 14

## Convocation transmise le 2015.

L'an deux mil quinze, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

**Présents :** Mmes et MM. les conseillers municipaux :  
*BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LACOMBE David, LIÉTARD Philippe, LINET Michel, MENUET Céline, PALLUAULT Delphine, PARISOT Bertrand, TEXIER Pauline, Yves THIERY.*

## **Absents ayant donné pouvoir :**

**Absents excusés :** *BARC Nathalie.*

**Secrétaire de séance :** *BUTRÉ Sabrina.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

## **Ordre du jour :**

- ***Intervention de la Communauté de Communes du Mellois concernant le transfert de la compétence scolaire,***
- ***Organisation du 14 juillet,***
- ***Projet salle des fêtes,***
- ***Validation de principe sur le choix de la maîtrise d'œuvre par la commission d'appels d'offres pour le projet de construction des maisons bioclimatiques,***
- ***Questions diverses.***

### **I. Intervention de Communauté de communes**

Le Maire accueille Monsieur NADAL, Secrétaire Général de la communauté de Communes du Mellois, et Monsieur Christophe LABROUSSE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Mellois en charge de la compétence scolaire.

Monsieur LABROUSSE présente les différents points qui ont été abordés au cours des différentes réunions :

- échange avec la communauté de communes Cœur de Poitou,
- démarches (élus, personnel, écoles...),
- intérêt du projet territorial,
- APS/TAP (Temps d'Activités Périscolaires),
- formation des ATSEM,
- harmonisation des tarifs de la garderie et de la cantine,
- élaboration d'un règlement intérieur commun.

D'un point de vue calendrier, la compétence scolaire sera délibérée à la Communauté de communes le 29 juin prochain.

Chaque commune devra délibérer ensuite pour le transfert de compétence. Il y aura transfert de compétence si 2/3 des communes (qui représentent 50 % de la population) ou 50 % des communes (qui représentent 2/3 de la population) délibèrent favorablement.

Un arrêté de la Préfecture serait alors établi pour intégrer la compétence scolaire dans les statuts de la Communauté de communes.

En ce qui concerne le personnel, environ 120 salariés seront transférés des municipalités ou sivu/sivom vers la communauté de communes.

La prise de compétence scolaire se traduira notamment par une mise à disposition des biens à titre gratuit : les emprunts d'investissements seront transférés à la communauté de communes. Chaque municipalité devra clairement identifier ses charges de fonctionnement. En ce qui concerne l'entretien courant et les petits travaux, les municipalités continueront par le biais de leurs agents communaux à réaliser les travaux courants jusqu'à hauteur de 15 000 euros. Le travail sera facturé à la communauté de communes selon un coût horaire à déterminer.

Un élu référent sera nommé par municipalité y compris pour celles qui n'ont pas d'école.

## **II. Accord de principe appel offres**

Les commissions d'appels d'offres des communes de Chey et de Sepvret, mises en place pour procéder au recrutement d'une maîtrise d'oeuvre pour la construction de maisons passives sur les lotissements communaux, se réuniront le mardi 16 juin 2015 pour procéder à l'audition des trois candidats pré-sélectionnés.

A l'issue de cette audition, un candidat pourrait être sélectionné s'il remplit toutes les conditions recherchées.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'autoriser la commission d'appels d'offres désignée à prendre position sur le choix de cette maîtrise d'oeuvre.

## **III. Questions diverses**

### **➤ Raccordement de la chaudière à la salle des fêtes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De réaliser une extension du réseau de chauffage à granulés de bois à la salle des fêtes et de rénover la salle des fêtes,
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la réalisation de ce projet,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- D'autoriser le Maire à demander les subventions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce projet.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet (en euros HT) est le suivant :

✓ <i>Financements publics</i>	
○ Etat (DETR)	17 391,80 €
○ REGION POITOU-CHARENTES (FRIL)	10 435,08 €
○ DEPARTEMENT	
▪ CAP 79	12 534,30 €
▪ Extension réseau de chaleur	3 886,00 €
○ Enveloppe Parlementaire	4 000,00 €
✓ <i>Autofinancement</i>	
○ Commune de SEPVRET	21 320,05 €
	<hr/>
TOTAL	<b>69 567,23 €</b>

➤ **Tarif d'une concession caveau-urne au cimetière communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de fixer le tarif d'une concession perpétuelle d'un caveau-urne dans le cimetière communal comme suit :

Concession perpétuelle d'un caveau-urne dans le cimetière de Sepvret

46 euros le m<sup>2</sup> soit pour une concession perpétuelle caveau-urne de 1 m<sup>2</sup> :

• Redevance Commune	:	30,66 euros
• Redevance CCAS :		15,34 euros
		46,00 euros
+ droits d'enregistrement		25,00 euros
		<b>71,00 euros</b>

➤ **Augmentation des loyers des logements communaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'augmenter les loyers des logements communaux situés aux n° 22 et n° 26 route du champ de foire de **0,15 %** conformément à l'indice d'évolution autorisé (tableau de l'IRL) à compter du 1er juillet 2015.

A partir du 1er juillet 2015, les montants des loyers seront les suivants :

Adresse du logement	Nom du locataire	Montant du loyer seul	Montant des charges	MONTANT TOTAL DU LOYER (charges comprises)
22 route du champ de foire 79120 SEPVRET	M. MONNET Jacky	303,26 €	85,00 €	<b>388,26 €</b>
26 route du champ de foire 79120 SEPVRET	M. PELTREAU Emmanuel	261,95 €	85,00 €	<b>346,95 €</b>

➤ **Repas du 14 juillet**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'offrir un repas aux habitants de la commune le mardi 14 juillet 2015. Le tarif du repas pour les personnes hors commune est fixé à 10 euros par personne.

Le Conseil Municipal décide également d'accorder l'achat de produits alimentaires nécessaires à la confection de ce repas et autres accessoires (nappe, gobelets...). Il accorde également l'achat de lots divers pour les jeux qui seront organisés ce même jour.

➤ **Achat d'un ordinateur portable pour la bibliothèque**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'accorder l'achat d'un ordinateur portable pour les besoins de la bibliothèque municipale. Le budget alloué est de 299 euros.

➤ **Tarifs de location de la salle des fêtes**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de compléter les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

Location d'une journée (hors week-end) :

- *Habitant de la commune*

du 15 avril au 14 octobre inclus :	70 euros/jour
du 15 octobre au 14 avril inclus :	120 euros/jour
  
- *Habitant hors commune*

du 15 avril au 14 octobre inclus :	100 euros/jour
du 15 octobre au 14 avril inclus :	200 euros/jour

Le montant de la caution pour la location d'une journée est maintenu à 150 euros.

➤ **Nettoyage de la façade de la salle des fêtes**

Le Conseil Municipal décide de valider le devis établi par Jean-Clair COUSSEAU pour le nettoyage de la façade de la salle des fêtes (492 € TTC).

➤ **Aménagement au Coudray**

Un contact sera pris avec la commune de Saint Léger de la Martinière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 55.

Fait et délibéré en séance du 15/06/2015.

**Liste des conseillers présents :**

*BOUGOUIN Isabelle*

*BRISSARD Armand*

*BUTRÉ Sabrina*

*CHESNES Dolorès*

*DUCOURTIEUX Jean-Claude*

*LACOMBE David*

**Le Maire :**

*CHARPENTIER Patrick*

*LIETARD Philippe*

*LINET Michel*

*MENUET Céline*

*PALLUAULT Delphine*

*PARISOT Bertrand*

*TEXIER Pauline*

*THIERY Yves*